



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

S/21669  
29 août 1990

AUG 8 1990

FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

UN/DA COLLECTION

---

NOTE VERBALE DATEE DU 28 AOUT 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU HONDURAS AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

Le Représentant permanent de la République du Honduras auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à sa note SCPC/7/90(1) datée du 8 août 1990 concernant l'application de la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité, en date du 6 août 1990, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement hondurien appuie pleinement la résolution 661 (1990) et a pris les mesures nécessaires pour en garantir l'application intégrale.

-----